
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 17 juin 2019
Séance tenue le 17 juin 2019

Résolution: CM19 0705

Accorder un contrat à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), pour divers travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles - Dépense totale de 605 084,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453310 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0847;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 534 638,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 638,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453310;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 445,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Valérie PLANTE

Mairesse

(certifié conforme)

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 19 juin 2019

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 29 mai 2019

Résolution: CE19 0847

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 534 638,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 638,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453310;
- 3- d'autoriser une dépense de 70 445,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1197231014
/cb

Benoit DORAIS

Président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 30 mai 2019

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions
des instances
Recommandation

		Numéro de dossier :	1197231014
Unité administrative responsable			
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2019-06-17
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire		
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Accorder un contrat à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), pour divers travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles. Dépense totale de 605 084,14 \$ (contrat: 469 638,38 \$ + contingences: 70 445,76 \$ + incidences: 65 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 453310 - 2 soumissionnaires		

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 534 638,38 \$, taxes incluses, pour des travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 469 638,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453310 ;
3. d'autoriser une dépense de 70 445,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

-- Signé par Isabelle CADRIN/MONTREAL le 2019-05-12 12:56:02, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et
attractivité

Numéro de dossier : 1197231014

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
Sommaire décisionnel

Identification		Numéro de dossier : 1197231014
Unité administrative responsable	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -	
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le 2019-06-17
Charte montréalaise des droits et responsabilités / Sommet	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire	
Compétence d'agglomération / Contrat de ville	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Accorder un contrat à AXO Construction (9168-5941 Québec inc.), pour divers travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles. Dépense totale de 605 084,14 \$ (contrat: 469 638,38 \$ + contingences: 70 445,76 \$ + incidences: 65 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 453310 - 2 soumissionnaires	

Contenu

Contexte

Le grand projet du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts porte principalement sur l'aménagement de divers lieux publics, le réaménagement de rues et la reconstruction d'infrastructures souterraines aux abords de la Place des Arts. Le projet vise à soutenir la vocation culturelle propre au secteur, à faire de ce dernier une destination de classe internationale et à transformer le quartier en un milieu convivial et attrayant.

Le projet a été divisé en quatre grandes phases, soit :

- Phase 1 : l'aménagement de la place des Festivals et le réaménagement de la rue Jeanne-Mance;
- Phase 2 : l'aménagement de la Promenade des Artistes et du Parterre;
- Phase 3 : le réaménagement de la rue Sainte-Catherine;
- Phase 4 : le réaménagement de la rue Saint-Urbain (phase 4A) de même que le réaménagement des rues Clark et De Montigny et l'aménagement de l'îlot Clark (phase 4B).

Les phases 1 à 3 de même que la phase 4A sont complétées.

La phase 4B, qui est présentement en construction inclut de façon plus spécifique:

- la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'esplanade Clark;
- la réalisation de travaux touchant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux techniques urbains, l'éclairage, les feux de circulation et les aménagements de surface des rues Clark (entre les rues Sainte-Catherine et De Montigny) et De Montigny (entre les rues Clark et Saint-Urbain).

Dans un souci de rendre plus accessibles et sécuritaires diverses zones du Quartier des spectacles, la Ville de Montréal souhaite aussi réaliser une série de travaux de génie civil visant la réfection des bateaux pavés par l'ajout de plaques podotactiles à diverses intersections.

Ces travaux s'inscrivent dans un plan d'accessibilité universelle que la Ville de Montréal a déjà développé. Les éléments d'accessibilité universelle sont essentiellement : le corridor piétonnier, les intersections, les coins de rue, la traversée de la rue, l'alignement, les revêtements, le mobilier urbain et son emplacement ainsi que l'accessibilité aux aménagements riverains. Dans le cadre du présent mandat, c'est l'accès au trottoir et la sécurité aux intersections des rues qui est visé. Les travaux auront comme objectif de permettre une transition aisée et sécuritaire avec la chaussée pour les usagers ayant une déficience visuelle ainsi que ceux se déplaçant en fauteuil roulant, avec une poussette d'enfant, un chariot d'épicerie, une valise, une canne, un déambulateur, etc. Le bateau pavé facilite aussi l'accès aux véhicules d'entretien.

Décision(s) antérieure(s)

CM18 0994 - 21 août 2018 - Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la réalisation de travaux de construction d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un lieu public et d'un bâtiment multifonctionnel sur l'îlot Clark de même que la réalisation de divers travaux d'infrastructures et d'aménagement dans les rues Clark, entre Sainte-Catherine et De Montigny et De Montigny, entre Clark et Saint-Urbain, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 59 263 238,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402410 (1 soum.). (1181009010)

CE17 1965 - 20 décembre 2017 - Conclure avec Consultants Legico-CHP inc. et GLT+ inc. des ententes-cadres d'une durée de deux (2) ans pour des montants respectifs de 210 289,28\$ et 133 658,44\$ (taxes incluses), pour la fourniture de services professionnels en estimation de coûts de construction - Appel d'offres public 17-16434 - 7 soumissionnaires - Approuver les projets de conventions à cette fin. (1171009024)

CM17 1235 - 25 septembre 2017 - Approuver la convention modifiée de Les architectes FABG inc., Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Appel d'offres public 441214 - (1171009020)

CE16 1081 - 15 juin 2016 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 111 830,09 \$ à Petropoulos, Bomis & associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 111 830,09 \$ taxes incluses (contrat : 97 243,56 \$ + contingences : 14 586,53 \$) - Appel d'offres public 16-15227 (3 soumissionnaires, dont 2 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cet effet. (1160810001)

CM17 0770 - 12 juin 2017 - Octroyer un contrat d'une valeur totale de 3 247 000 \$, taxes incluses, à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la réalisation de travaux de terrassement et de décontamination de l'îlot Clark dans le Quartier des spectacles. Dépense totale de 3 571 700 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 402420 (4 soumissions déposées, 4 soumissions conformes). (1171009014)

CM17 0194 - 20 février 2017 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par un règlement adopté par le conseil d'agglomération ». (1165929003)

CG16 0431 - 22 juin 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cet effet. (1163820001)

CG16 0061 - 28 janvier 2016 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 67

159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles ». (1151103002)

CG09 0049 - 2 avril 2009 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles ». (1093827001)

CG08 0038 - 31 janvier 2008 - Adopter un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des Spectacles ». (1073649003)

Description

Le présent contrat prévoit divers travaux de bonification des bateaux pavés en 2019 dans le cadre du projet d'accessibilité universelle du Quartier des spectacles.

Les intersections du Quartier des spectacles concernées sont comprises entre les rues Ontario, Sainte-Catherine, Bleury et Saint Dominique. Les bateaux pavés en granite de ces intersections doivent être remplacés par des dalles podotactiles en fonte.

Le plan de localisation des travaux se trouve en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis et ce, aux différentes étapes d'avancement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 70 445,76 \$, taxes incluses, soit 15 % du coût du contrat. Ce pourcentage est justifié par le fait que les travaux sont exécutés dans une zone achalandée de circulation piétonne et automobile, et que des mesures de maintien de circulation et des déviations sont à prévoir. Aussi, les travaux effectués dans le Quartier des spectacles doivent se faire dans un souci d'esthétisme afin de ne pas nuire au caractère artistique de ce quartier vivant de la Ville de Montréal.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de mobiliers urbains, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

Justification

Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 29 % et 71 %. Parmi les cinq (5) qui n'en ont pas déposé, 1 firme est connue comme étant sous-traitant et 1 firme est connue comme étant notre estimateur externe.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels puis l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la

plus basse.

La Division des grands projets a procédé à l'analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart favorable de 20,3% a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission. Les écarts les plus importants se trouvent dans les articles visant la démolition des trottoirs en béton et des trottoirs de pavés (19,5% de l'écart). L'écart résiduel est distribué dans les autres articles de la soumission. Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, nous recommandons l'octroi du contrat.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres par une firme externe. Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

Aspect(s) financier(s)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 605 084,14 \$, taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 469 638,38 \$, des contingences de 70 445,76 \$ et des incidences de 65 000,00 \$..

Cette dépense de 605 084,14 \$ taxes incluses, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 552 522,46\$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt #17-028.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Développement durable

Ces travaux sont en conformité avec le Plan d'action de l'administration municipale (PAAM) inclus dans le Plan Montréal durable 2016-2020, soit l'intégration de diverses mesures favorisant l'accessibilité universelle au lieu public et au bâtiment construits (action 11 du PAAM).

Impact(s) majeur(s)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 28 juin 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents. Par ailleurs, compte tenu des nombreux événements prévus dans la zone visée par les travaux, le report de l'octroi du contrat limiterait grandement les interventions qui pourraient être complétées en 2019.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Opération(s) de communication

Une opération de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juin 2019
Fin des travaux : novembre 2019

Échéancier initial de réalisation du projet

Début: 2019-05-27 **Fin:** 2019-11-29

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant	Sens de l'intervention
Autre intervenant	Sens de l'intervention

Parties prenantes Pierre SAINTE-MARIE Isabelle NAEL Stéphane RICCI	Services Service de l'urbanisme et de la mobilité Service de l'expérience citoyenne et des communications Service de la culture
--	---

Responsable du dossier François HUBERT Ingénieur chargé de projets Tél. : 514 872-4371 Télécop. :	Endossé par: Jean-Pierre BOSSÉ Chef de division Tél. : 514-280-2342 Télécop. : Date d'endossement : 2019-04-05
--	---

Approbation du Directeur de direction Chantal AYLWIN Directrice des infrastructures Tél. : 514 872-4101 Approuvé le : 2019-05-08 15:35	Approbation du Directeur de service Claude CARETTE Directeur Tél. : 514 872-6855 Approuvé le : 2019-05-09 16:38
---	--

Numéro de dossier : 1197231014